

N° 316/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 04 avril 2023

Le 4 avril 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 29 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **26**

Nombre d'excusés : **3**

Nombre d'absent : **0**

VOTES

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 5

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, GUILLEMET Jean-Louis, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, DRIANO Christian, VIEILLE Laurent, TABECHE Yasmina, NICOLET Josette, OCHIER Jean-Christophe

Etaient excusés :

Madame LAKHDER Nadia

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

pouvoir à Monsieur LOYSEAU David

pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à Madame NUNHOLD Jacinthe

Etaient absents :

Monsieur GAUTHIER Pascal est désigné secrétaire de séance

OBJET

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La convocation du conseil a été faite le 29 mars 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 06 avril 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 06 avril 2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 04 avril 2023

DÉLIBÉRATION n° 316/2023

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Rapporteur :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, promotions internes.

Suite au départ en retraite d'un agent, et après avis du Comité Social Territorial (CST) réuni le 17 mars 2023, **il est proposé au conseil municipal de procéder à la fermeture du poste suivant :**

- **1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet - 35 heures.**

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE

Ancien effectif : 14

Nouvel effectif : 13.

À la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance
Pascal GAUTHIER

